

29 03 2018

BUREAU DU COURRIER

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTE :**Pour : 28****Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°11/2018****Date de la convocation du Comité syndical :** vingt et un mars deux mille dix huit**Date de la séance du Comité syndical :** vingt huit mars deux mille dix huit**Membres présents :**

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc AIGOUY, M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Francis BERGOGNE, Mme. Pierrette BONNET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Emile CHABERT, M. Jean-Pierre DELTOUR, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Patrick GAYRARD, M. Michel GERVAIS, M. Jean-Paul ITIER, M. Claude LACAZE, M. Eric PICARD, M. Bernard PINOT, M. Zéphirin QUINTARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD**OBJET : Budgets finances – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Le trésorier principal de Mende a dressé l'état des créances irrécouvrables du Syndicat Mixte Lot Dourdou à admettre en non-valeur.

Ces créances irrécouvrables inférieures à 100 € pour un montant total de 87,49 € ont été mandatés en 2009, 2013 et 2014.

Il convient :

- de prononcer l'acceptation totale de ces créances irrécouvrables,
- de prévoir l'inscription de ces créances à l'article 6541 au budget 2018 du SAGE

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRONONCE** l'acceptation totale des créances irrécouvrables,
- **PREVOIT** l'inscription de ces créances à l'article 6541 du budget 2018 du SAGE

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'activité mixte pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BLANC
38 Trémoullis
49500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 93 49 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Le Président,

Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
29 MARS 2018
BUREAU DU COURRIER